

LE VÉRIDIQUE OU COURRIER UNIVERSEL.

Du 2 MESSIDOR, an 5^e. de la République française.
(Mardi 20 JUIN 1797, (vieux style).)

(DICERE VERUM QUID VETAT?)

Situation critique de l'Irlande. — Réflexions sur l'état de nos finances. — Autres réflexions sur la conduite de Buonaparte en Italie. — Armement de plusieurs puissances de l'Europe. — Violens débats au conseil des cinq-cents, concernant la résolution qui ôte au directoire la faculté de faire des opérations financières.

Cours des changes du 1^{er} messidor.

Amst. Bco. 60 $\frac{1}{2}$ $\frac{3}{4}$ 62	Bon $\frac{1}{2}$ 30 l. $\frac{1}{2}$
Idem cour. 58 $\frac{1}{2}$ $\frac{3}{4}$ 60	Or fin 102 l. 10 s.
Hamb. 186 185 $\frac{1}{2}$ 183 $\frac{1}{2}$	Lingot d'arg. 50 l. 10 s.
Mad. 11 l. 13 s. 3 d.	Piastre 5 l. 4 s. 6 d
Idem effect. 13 l. 15 s.	Quadruple 79 l. 7 s. 6
Cadix 11 l. 13 s. 3 d.	Duc. d'Hol. 11 l. 6
Idem eff. 13 l. 15 s.	Souverain 33 l. 15
Gènes 92 $\frac{1}{2}$ 90 $\frac{1}{2}$ 90	Guinée 25 l. 2
Livourne 101 $\frac{1}{2}$ 100	Café Martinique 40 à 40 s. $\frac{1}{2}$
Basle 1 $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{2}$	Idem S. Dom. 36 à 37 s.
Lyon 1 $\frac{1}{4}$	Sucre d'Hamb. 42 s. 45 s.
Marseille 1 $\frac{1}{4}$	Idem d'Orl. 42 s.
Bordeaux 1 perte à 10 j.	Sav. de Mars. 16s.
Lausanne 1 $\frac{1}{2}$	Chandelle 13 s.
Lond. 25 l. 5 s. 24 l. 15 s.	Huile d'olive 24 25 s.
Ins. 32 l. 10 s. 7 s. 5 l. 15 s.	Espirit $\frac{1}{2}$ 400 l. à 410 l.
Bon. 21 l. 5 s. 17 s. $\frac{1}{2}$	Eau-de-v. 22 l. 290 l. 330
Mandat	Sel 5 l.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES. IRLANDE.

Extrait d'une lettre de Corck, du 9 juin.

Notre malheureuse île est toujours dans le même état de trouble et d'alarme, sans aucune circonstance qui doive augmenter ou diminuer les inquiétudes. On y éprouve tous les tristes effets de l'état de guerre civile, qui soumet tout à la loi martiale. Les citoyens paisibles ont à craindre les fureurs des rebelles et les vexations du militaire; car il n'y a ni liberté, ni sûreté, par-tout où le régime militaire domine. Les arrestations arbitraires, les visites domiciliaires, sous prétexte de chercher des coupables ou de saisir les armes cachées, les dénonciations sans motifs, les violences et les exactions impudiques d'une soldatesque qu'on est obligé de ménager; ce sont là autant de sources de maux inévitables, et dont le remède paroît difficile à trouver et dangereux même dans son application; car il y a presque autant d'inconvéniens à faire aux insurgés des concessions qui encourageroient de nouvelles prétentions dont on ne voit pas le terme, qu'à maintenir un système de force

qui les pousseroit au désespoir. J'avoue que le plus grand danger, à mes yeux, est celui de céder à la désobéissance, ce qui est toujours foiblesse du gouvernement; car lorsqu'un gouvernement a perdu ce respect d'opinion qui fait sa plus grande force, il a bien de la peine à le recouvrer ensuite.

La masse de la nation est encore sincèrement attachée au maintien de la constitution britannique. Les chefs mêmes du parti catholique ne demandent qu'une participation aux droits politiques, dont la justice en théorie n'est point contestée, mais dont la concession dans les circonstances actuelles ne paroît pas conforme à la saine politique.

Au reste, les principaux habitans de cette ville, protestans et catholiques, se sont réunis, le 4, pour célébrer l'anniversaire de la naissance du roi, dans un dîner très-nombreux, où les sentimens les plus constitutionnels et les plus patriotiques se sont manifestés avec éclat.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

PARIS, 30 prairial.

Le directoire s'efforce d'effrayer le corps législatif par des tabl. aux énergiques de notre détresse; le corps législatif tâche d'inquiéter le directoire par des plaintes sur sa mauvaise administration; le gouvernement demande de l'argent; le conseil demande des comptes; l'un crie contre la pénurie du trésor, l'autre contre les dilapidations des trésoriers; les messages redoublés se heurtent, se croisent: cette petite guerre amuse les indifférens et les malveillans, mais ne remplit pas la caisse, et pendant ce conflit, les rentiers se noient, se pendent, se jettent par les fenêtres; les malades et les enfans-trouvés meurent de faim dans les asyles destinés à leur conserver la vie.

Cependant le mal fait des progrès rapides; et si l'on n'y prend garde, le croulement de toute la machine trouvera le directoire et les conseils disputant encore sur les finances, sur les émigrés et sur les prêtres, comme Mahomet II, entrant à Constantinople en vainqueur, trouva l'empereur grec et son conseil disputant sur la lumière du Thabor. Une monarchie de quatorze siècles

n'a pu tenir contre le désordre des finances ; une constitution de deux ans opposera-t-elle plus de résistance ? Autrefois la tribune retentissoit de l'immensité de nos ressources ; notre langage , à la vérité , est devenu plus modeste ; mais notre situation n'est pas meilleure. Quand on considère quelle masse énorme de richesses est allée s'engloutir dans le gouffre de nos victoires , on est étonné qu'avec tant de moyens , nous ayons fait si peu de choses ; les romains n'ont pas tant dépensé pour la conquête du monde.

L'immense capital de tous les revenus du clergé , des hôpitaux , des collèges , des corporations de toutes espèces , des domaines de la couronne , des apanages des princes , toute l'argenterie des églises et des particuliers , le produit des biens des émigrés , la vente des bijoux , de la vaisselle , de tous les effets rares et précieux que le luxe et la prospérité de plusieurs siècles avaient entassés dans leurs palais ; la confiscation et le pillage de toutes les bibliothèques , de tous les magasins de la France , sous le prétexte du *maximum* ; deux emprunts forcés , trois banqueroutes , des réquisitions innombrables de grains , de fourrages , de bestiaux , d'énormes contributions levées sur les amis et sur les ennemis , la dévastation de deux cents lieues de pays , la spoliation de toutes les caisses de finances ; tous ces produits de la violence et de la terreur ont été absorbés , tout a disparu , l'abysses de la révolution a tout dévoré ; et de ces trésors incalculables , il ne reste que la honte des crimes qu'ils ont couverts.

Quelle ressource peuvent fournir les ruines de la France qui , dans son délabrement et sa nudité , offre l'image d'un maison en débet , dont on a saisi les meubles ? L'excès même des imôts , nuit à leur perception ; les cavaliers , les garnisés , tout l'appareil de la terreur ne peut rien contre la misère publique ; chaque branche de revenu présente un déficit plus fort que celui qui a causé la révolution ; on s'a perçoit trop tard que nos financiers nous ont trompés par les caucis plus enflés que les mémoires d'apothéaire ; et si nous sommes riches dans les rapports de la commission des finances , nous sommes très-pauvres dans les états de recette de la trésorerie. L'opprimé est toujours plus adroit à éluder la loi qui l'écrase , que l'opprimeur n'est ardent à la faire exécuter.

Il y a sans doute des ressources ; mais je ne sais s'il y a des hommes en état de les voir et de les appliquer. Il y a des ressources , mais nos préjugés et nos prétendus principes les rendent impraticables. Jusqu'ici nous avons vécu d'injustice et d'agiotage ; on n'a point cherché à régler les finances , mais à se procurer de l'argent à tout prix et par toutes sortes de voies ; toujours on a sacrifié l'avenir au présent , et pour faire une campagne brillante ; on ruinoit l'état pour dix ans ; jusqu'ici tous les rapports sur les finances , tous les décrets qui les ont suivis ont été autant de calamités publiques ; l'ordre et l'économie sont les seuls spécifiques des fortunes délabrées. Mais quel ordre , quelle économie faut-il attendre des deux conseils , tant qu'ils auront pour principe , qu'il faut équaler la recette à la dépense , au lieu de proportionner la dépense à la recette ?

En général , on ne s'occupe point assez des finances de l'état dans le corps législatif ; on seroit tenté de croire

que chacun ne songe qu'aux siennes. Les finances sont une matière ingrate , qui n'offre que des vérités dures et tristes , des retranchemens à faire , des injustices à réparer , des malheureux à soulager. Pas une jolie phrase à placer , pas un mouvement oratoire ; des calculs , de la raison , des choses , un abîme effrayant qu'il faut sonder ; on détourne les yeux , on s'étourdit sur le danger ; on va toujours sans savoir où l'on va , et jusqu'ou l'on ira ; nos représentans ont de la peine à s'imaginer que les finances ne soient pas dans un état florissant ; tant que leurs *myriagrammes* sont bien payés ; et malgré les bombes que le directoire lance si souvent au sein des deux conseils , les législateurs , occupés de leurs intrigues et de leurs plaisirs , ne sont que trop portés à s'endormir au bord du précipice ; mais qu'ils craignent le réveil !

La plus insupportable tyrannie est celle qui joint l'injustice à la violence , l'hypocrisie à la férocité : qu'un corsaire usant du droit du plus fort , me charge de fers je me résigne à la nécessité ; mais qu'un jacobin en me garrotant me proclame libre , qu'il m'égorge au nom de l'humanité , qu'il me pile en vertu des droits de l'homme , ma raison se révolte contre un pareil outrage. Rien ne m'a plus indigné dans nos fururs révolutionnaires , que les absurdités , les contradictions , les mensonges effrontés et les faces grossières , destinées à les consacrer aux yeux des sots : cet impudent jargon de vertu , de morale et de patriotisme dans la bouche des plus infâmes brigands , me paroissoit être pour leur victime , le dardier excès de l'humiliation et du malheur.

Ce qui m'étonne , c'est qu'on ose encore employer pour tyranniser les hommes , ces exécrables formules du jacobinisme , ce galimatias prétendu civique , et ces odieux blasphèmes qui profanoient les noms les plus sacrés. Quelle contée de l'Europe n'a pas retenti de nos désastres ? Quelle nation peut ignorer l'abominable parade dont la France entière a été le théâtre ? Est-il un peuple qui n'ait puise encore séduire avec ces phrases banales , tirées du borbier des clubs et des comités révolutionnaires , et qu'un ridicule ineffaçable sembloit avoir à jamais prosrit ? Par quel aveuglement déplorable les habitans de l'Italie se laissent ils entraîner dans l'abîme par des impostures si grossières , solennellement dévoilées à la face de l'univers ? De quel front les jacobins de Milan , de Bologne et de Ferrare , osent-ils répéter dans leurs orgies , ces mêmes rapports patriotiques , que toute la France regarde aujourd'hui comme l'argot des fripons et des tyrans.

Je suis singulièrement affligé , que Buonaparte couvert de gloire flétrisse lui-même ses lauriers par des manoeuvres renouvelées des cordeliers et des jacobins , sectés obscurs dont un héros n'étoit pas fait pour être le copiste et l'écho. Lorsqu'il pouvoit prendre pour modèles Alexandre et les romains , devoit-on l'attendre qu'il choisiroit de préférence Robespierre et Marat ? Je ne suis plus surpris si les jacobins le regardent comme un affilié à la secte , comme un protecteur des frères et amis , et si pour soutenir le régime révolutionnaire , ils menacent les honnêtes gens du retour de Buonaparte.

J'ignore de quel droit le général des armées françaises, au mépris de la constitution de la France, fait et détruit à son gré des gouvernemens ; et s'il a une mission expresse du directoire pour bouleverser ainsi toute l'Italie ; mais je conçois encore moins qu'un homme imbu des grands principes de la souveraineté du peuple et de la sainte doctrine de la démagogie, prenne la liberté de traiter en esclaves les citoyens transpadans et cispadans qui sont autant de portions de souverains ; qu'il les fasse aller venant à sa fantaisie ; et ordonne de leur sort en despote. Cet homme là fonde une république comme on commande un exercice.

Au reste, il vaudroit infiniment mieux pour ces malheureux peuples d'Italie, qu'ils fassent directement gouvernés par un grand homme tel que Buonaparte, que d'être livrés par lui aux caprices et aux fureurs de la canaille ; car dans des républiques établies sur les principes des jacobins, les galériens, les *flourdelisés*, les échappés des cachots, doivent tenir le premier rang comme des victimes éclatantes du despotisme ; la représentation nationale et les clubs régulaturs, doivent être composés de banqueroutiers, d'escrocs, de libertins, d'apostatés, de bandits, tous gens très-propres à régénérer les méchans et à rétablir la dignité de l'homme.

J'ai de la peine à croire que Buonaparte daigne s'abaisser jusqu'au langage de Tartufe, qu'il essaie de nous persuader qu'un saint amour de l'égalité et des droits de l'homme dicte ses opérations politiques ; que son but est d'arracher au joug du despotisme les peuples conquis, et de les faire jouir du bienfait inestimable de la liberté. J'aime mieux attribuer ce style au rédacteur de ses proclamations ; car ce conquérant n'ignore pas qu'une funeste expérience nous a trop appris à connaître la valeur de ces termes, *liberté* et *despotisme*, toujours employés en sens inverse.

Né dans l'Italie, il sait encore mieux que nous, qu'il n'y eut jamais dans le monde de gouvernement plus doux et plus paternel que celui du pape et des princes italiens, qui n'étoient occupés qu'à faire régner la paix et l'abondance dans leurs petits états ; on ne pouvoit leur reprocher que de rendre leurs sujets trop heureux. Ils ne leur voyent presque aucune contribution, et les immenses secours prodigués à l'humanité souffrante, ralentissent l'émulation et l'industrie : cet abus, si c'en est un, sera corrigé radicalement, et l'on peut assurer qu'il n'en restera pas la moindre trace dans les nouvelles républiques. Quant à la félicité qui les attend sous l'empire, non pas des loix, mais des législateurs dépositaires de la souveraineté, sans être un grand prophète, on peut, d'avance, leur en présenter ce tableau séducteur : tous les établissemens publics d'une utilité réelle, détruits ; tous les fonds destinés au soulagement des malheureux, à l'instruction de la jeunesse, à l'entretien du culte et de ses ministres, aliénés et dilapidés ; les hôpitaux, les collèges, les églises, les couvens, transformés en prisons, en corps de garde, en magasins presque toujours vides ; un papier-monnaie, ou plutôt une banqueroute permanente et circulante ; l'agiotege en honneur, les brigands et les assassins impunis ; l'injustice et la passion s'élevant dans les tribunaux ; des proscriptions, des massacres, des pillages, toutes les fureurs de la discorde, la guerre extérieure et civile ; voilà

les élémens flatteurs dont se composent les républiques jacobines..... voilà le courant des révolutions.

Assurément le général Buonaparte ne s' imagine pas que ce soit pour fonder et pour maintenir cette harmonie touchante, qu'il invite ses *braves camarades* des gardes nationales de la république cisalpine, à s'organiser et à prendre les armes.

Jamais, dit-on, la maxime : Si vous désirez la paix, préparez la guerre, n'a été mieux suivie. On arme de tous côtés ; la France dispose une expédition maritime ; l'Autriche porte, les uns disent 120, les autres 150 mille hommes, la plupart hongrois, sur les frontières d'Italie ; mais il faut se défier du calcul des gazettes étrangères, à cet égard. Dans ce nombre prodigieux de troupes portées sur un seul point, on parle de 50 mille hommes de cavalerie. On dit que la Hongrie s'est levée en masse, comme un seul homme. C'est le palatin de Hongrie qui a la direction immédiate de cette levée en masse, et le feld-maréchal lieutenant comte de Hadick exerce auprès de lui les fonctions d'adjudans. On croit que Beauhieu va remplacer le feld-maréchal marquis de Botta, commandant de la Moravie ; que ses infirmités ont déterminé à demander sa démission.

Les autrichiens viennent occuper les positions des troupes françaises, à mesure que celles-ci se retirent. Le Frioul vénitien est désarmé par ces dernières. On ne sait trop si c'est au profit de l'Autriche : on ignore les conventions secrètes.

Le Rhin aussi présente un aspect guerrier : il s'y amasse des provisions, de l'artillerie, de grands corps de troupes.

La Prusse met, de son côté, toute sa milice sur le pied de guerre ; elle communique fréquemment avec le cabinet de Londres : voudroit-elle encore tâter de ses guinées ? L'Angleterre recruté, sur le Continent, des déserteurs autrichiens.

La Hollande veut donner encore quelques signes de vie ; et le Portugal, voyant que *jam proximus ardet Eualegon*, commence à craindre que l'incendie ne le gagne, établit un cordon de troupes pour se garantir de la contagion révolutionnaire.

Cependant toutes les probabilités de la paix continentale subsistent. Sera-t-elle longue et sûre ? *Intuta quæ indecora*, dit Tacite. *C'est-à-dire en français*, que quand les plus forts ont fait la loi, elle ne subsiste pas plus long-tems que leur supériorité, ou quelque chose d'approchant.

(Ce dernier article est extrait d'un nouveau Journal rédigé par M. Roxou.)

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 30 Prairial.

Jean-de-Brie, par motion d'ordre, demandé que le conseil s'occupe enfin de régler le mode de la contrainte par corps, et qu'à cet effet le projet qu'il a présenté, dans la session dernière, soit distribué aux nouveaux membres pour être aussitôt soumis à la discussion. Adopté.

Un membre expose à cette occasion qu'il s'élève dans Paris des difficultés sur l'exécution des jugemens portant contrainte par corps, parce qu'autrefois le droit de les exécuter n'appartenoit qu'aux gardes du commerce, et que cette attribution ne leur ayant pas été formellement conservée, ils craignent qu'en l'exerçant d'entrepasser leurs pouvoirs.

Jean de Brie annonce que ces difficultés sont levées par le projet dont il a demandé la distribution.

Un secrétaire donne lecture de la rédaction de la résolution, portant abrogation de la loi qui autorisoit la trésorerie à faire des négociations sous la surveillance du directoire.

Leclerc, d'Eure et Loir, demande aussi-tôt la parole : Je viens, dit-il, réclamer le rapport de cette résolution déshonorante pour le conseil.

Des murmures s'élèvent ; il ne s'agit, s'écrient plusieurs membres, que de la rédaction ; président, refusez la parole à l'orateur.

Savary insiste pour qu'il soit au contraire entendu. Président, s'écrient de nouveau une foule de membres, consultez l'assemblée.

D'autres membres : La parole est à l'orateur de droit positif.

Une foule de voix : Consultez l'assemblée.

Savary : Si vous refusez la parole, je dirai qu'il y a un parti qui veut ici faire la loi.

Leclerc veut alors parler : de nouvelles oppositions se manifestent. Leclerc, cependant, reprend la parole, et s'élève contre la résolution. Elle a, dit-il, été enlevée de vive force, avant que le rapport, à la suite duquel elle avoit été présentée, ait été imprimé ; et dans la séance du décadi, jour où l'on sait que beaucoup de députés s'absentent ordinairement. (Murmures.) Il n'est que trop connu qu'il existe une lutte scandaleuse entre le directoire et la commission des finances. (Violens murmures, bruit, trouble.)

Président, s'écrient, de nouveau, plusieurs voix, ôtez la parole à l'orateur ; l'agitation s'accroît et se prolonge. Vauvilliers paroit à la tribune ; une foule de membres s'y précipitent en même temps ; la tribune en est, pour ainsi dire, assiégée ; Malès et Lahaye s'y prennent au collet ; le désordre alors est à son comble, tous les membres sont levés, les marques de la plus vive indignation éclatent de toutes parts ; le président se couvre ; mais ce signe commande en vain le calme et le silence ; le bruit et l'agitation se prolongent, les huissiers parcourent la salle, en pressant tous les députés de se mettre en place.

Silence, silence, s'écrient-ils ; mais leur voix se perd dans le désert.

Pichegru président, reste au fauteuil, toujours immobile et la tête couverte.

L'orage, cependant, continue de gronder ; peu-à-peu on le voit encore diminuer ; il cesse enfin, la tribune devient libre, tous les membres ôtent leurs chapeaux, et prennent place ; le calme renaît, le silence règne.

Pichegru se découvre alors, et dit : La parole est au citoyen Leclerc (d'Eure et Loir.)

Un autre membre la réclame. Des oppositions s'élèvent : la parole à Leclerc, s'écrie-t-on, et elle lui est maintenue. Je le répète, dit-il, il n'est que trop connu qu'il existe une lutte scandaleuse entre le directoire et la commission des finances, au point que, dernièrement, un des membres de cette commission s'est abandonné jusqu'à se permettre des personnalités.

(4)

(Murmures, bruit, agitation.) J'attaque, dit-il, la résolution, parce qu'elle a été enlevée de vive force, sans qu'on ait pu en connoître les motifs, puisque le rapport, à la suite duquel elle a été présentée, n'est point encore imprimé ; parce qu'enfin elle a été enlevée dans la séance de décadi, jour où l'on sait que beaucoup de députés s'absentent ordinairement. (Murmures.) Aussi ne peut-elle être regardée que comme un acte *ab irato*. Elle paroit, en outre, subversive de toutes les espérances de paix ; car elle enlève tous moyens au directoire ; ce n'est plus moi qui parle ici, je ne suis que l'écho des républicains sincères. (Plusieurs voix : Dites, du directoire.)

Leclerc alors se résume, et conclut en demandant l'ajournement de la résolution jusqu'à l'impression du rapport de la commission des finances.

Appuyé, s'écrient quelques membres ; l'ordre du jour, reprennent une foule d'autres ; président, consultez l'assemblée.

Le conseil consulté, passe à l'ordre du jour.

Aux voix la rédaction, s'écrie-t-on aussi-tôt.

Philippe Delville réclame la parole : Je viens, dit-il, demander, non pas que vous rapportiez la résolution, mais que vous suspendiez son envoi au conseil des anciens, et voici mes raisons : par cette résolution, vous laissez à la trésorerie le soin de faire des négociations, sous sa seule responsabilité, mais est-il convenable de le lui confier, lorsque des dénonciations ont été portées contre les commissaires, et n'ont point encore été jugées ? J'invoque donc le sursis jusqu'à ce que vous ayez prononcé sur le projet de Thibaudau, concernant ces commissaires.

L'ordre du jour, s'écrient plusieurs membres ; d'autres, la proposition n'est pas appuyée, aux voix la rédaction de la résolution ; et la rédaction mise aux voix, est adoptée.

Coupé (des Côtes-du-Nord) : Je demande à proposer un article additionnel. D'après la résolution, les opérations de la trésorerie ne se feront plus que sous la surveillance de votre commission, je demande alors qu'elles soient soumises au *visa* de la commission. (Murmures.)

Une foule de membres : La proposition n'est pas appuyée.

Le conseil n'y donne aucune suite, et passe au scrutin pour le renouvellement du bureau.

Le scrutin terminé, Chollet fait adopter un projet de résolution qui admet le recours en cassation contre les décisions rendues par le conseil exécutif provisoire, en matière de prises maritimes.

Le président proclame le résultat du scrutin : Henri Larivière est nommé président ; les nouveaux secrétaires sont Villaret-Joyeuse, Jourdan (des Bouches-du-Rhône), Delahaye (de l'Aisne) et Job Aimé.

Nota Bernard Saint-Afrique a été élu président au conseil des anciens. Il a obtenu 105 voix, et Crétet 80.

J. H. A. POUJADE-L.